

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1419

11 juillet 2007

SOMMAIRE

Albert s.à r.l.	68071	Noma Luxembourg S.A.	68067
Ansep	68079	Northern Trust Luxembourg Management Company	68079
Ansep	68096	Orco Property Group	68110
Armor S.A.	68107	Parinco	68067
Aspen Grove Holding S.A.	68108	Participations et Investissements Miné- raux	68107
BRE/German Hotel Holding I S. à r.l.	68101	Peiperleck S.A.	68107
Ceber Finance S.A.	68066	P.N.Invest S.A. Holding	68066
Constant Capital S.A.	68108	PPF Banimmo Holdings S.à r.l.	68071
Constant Capital S.A.	68102	Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l.	68078
EB8 Germany S.à r.l.	68080	Progressive Portfolio Invest S.A.	68068
Feather S.à r.l.	68101	Seyn Trent European Finance Limited	68106
GER LOG 2 S.A.	68096	Société Internationale de Restauration Routière S.A.	68109
Global Consulting S.A.	68112	T.B.I. S.A.	68108
Groupe Stic International S.A.	68071	TCre Luxembourg	68109
Hays S.à r.l.	68112	Vaini S.A.	68067
H.Q. Alpha Strategies Fund	68066	VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG ou VE- DIOR LUXEMBOURG	68078
I.C. Group S.A.	68078	WHBC - Finance Consulting S.A.	68109
Landesbank Saar, Niederlassung Luxem- burg	68109	WHBC - Shanghai S.A.	68109
Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l.	68101	Wito Investments N.V.	68112
Marian Properties S.A.	68068		
Michelle Participations Immobilières S.A.	68101		
MinFin S.A.	68108		
MLArg Real Estate 1	68107		
New Star International Property (Luxem- bourg 7) S.à r.l.	68102		

H.Q. Alpha Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.063.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, die am 11. April 2007 in Luxemburg stattfand

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsräte
Herr Lothar Rafalski, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender
Herr Jean-Marie Schomer, Verwaltungsratsmitglied
Herr Achim Welschoff, Verwaltungsratsmitglied
als Verwaltungsräte wiederzuwählen.

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG S.à.r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer für das am 31. Dezember 2007 endende Geschäftsjahr.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18. Mai 2007.

Für die VCM H.Q. ALPHA STRATEGIES FUND SICAV

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

M. Dietrich / D. Wolf

Référence de publication: 2007065297/1346/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

P.N.Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.629.

La société KIRCHBERG BÜRO S.A. (R.C. Luxembourg B 76.574) ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

KIRCHBERG BÜRO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065298/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Ceber Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2007

Les mandats d'administrateurs de Emmanuel Vernet et John H. Metzger viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Emmanuel Vernet et John H. Metzger sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

CEBER FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065299/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Vaini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.727.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande Administrateurs sortant. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
VAINI S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065301/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Parinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 16.295.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2007

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert sortant. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2011.

Extrait sincère et conforme
PARINCO
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065303/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Noma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 100.527.

—
Extrait des résolutions prises a l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007

1. Le mandat des administrateurs:

- Monsieur Jürg Sigmund Binder, Administrateur A, demeurant à CH-1008 Prilly (Suisse), 41, avenue de Florissant;
 - Monsieur François Brouxel, Administrateur B, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Monsieur Georges Deitz, Administrateur B, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon
- est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de 2007.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065361/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Marian Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.236.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510, administrateur de type A;
- Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510, administrateur de type B;
- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, L-1510, administrateur de type B.

Commissaire:

- PULPIT INC, 2000, Ph. Plaza, 50th Street, Panama.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065346/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Progressive Portfolio Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.195.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PROGRESSIVE PORTFOLIO INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Monsieur Alexander Claessens, prénommé, cent actions 100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Michel Bastin, commerçant, demeurant au 28, avenue du Comté Dion-Valmont, B-1325 Chaumont Gistoux.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011, Monsieur Michel Bastin, prénommé, pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Sixième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Claessens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3952. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066020/242/138.

(070069766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Albert s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 226, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 54.118.

Suite à l'assemblée extraordinaire du 30 avril 2007, Monsieur Philippe Teixeira n'assure plus la fonction de gérant technique avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007065350/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Groupe Stic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) administrateurs:

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont en remplacement de PALOMINO S.A. et MARBLE MANAGEMENT LTD.

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Madame Danièle Martin.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007065356/535/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

PPF Banimmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.208.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PIM WAREHOUSE INC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, 19808, registered under number 3303812 with the Delaware Secretary of States, USA,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 10 May 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PPF BANIMMO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by PIM WAREHOUSE INC, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the shareholders

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Bodo Demisch, born 2 October 1944 in Hahnenklee, Germany, Company Director, with professional address at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Philip Barrett, born 5 May 1968 in Aylesbury, England, Company Director, with professional address at 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PIM WAREHOUSE INC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, 19808, immatriculée auprès Delaware Secretary of States, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3303812,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 16 mai 2007.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare, constituée, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de PPF BANIMMO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit, déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

PIM WAREHOUSE INC, prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales;

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944, Hahnenklee, Allemagne, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et

b) Monsieur Philip Barrett, né le 5 mai 1968, à Aylesbury, Angleterre, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2007. Relation: EAC/2007/5379. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007066209/239/334.

(070070147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Private Equity Capital Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 116.837.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 7 mai 2007 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG AUDIT à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour PRIVATE EQUITY CAPITAL GERMANY (GP) S.à r.l.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

P. Gilson / S. David

Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007065381/4913/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00812. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG ou VEDIOR LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.880.

Rapport du conseil d'administration qui est tenu au siège, le 20 décembre 2006 à 12.00 heures

A l'unanimité le conseil d'administration approuve le transfert du siège social. La nouvelle adresse est:

VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A.

5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2006.

P. Rinkes / P. Valks / M. Paras

Administrateur / Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007065384/2778/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

I.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.896.

L'adresse de l'Administrateur, Monsieur Gilles Utzschneider est désormais la suivante: F-57050 Longeville-lès-Metz, 67, rue du Général De Gaulle.

L'adresse de l'Administrateur, Monsieur Jean-Luc Florsch est désormais la suivante: F-57200 Blies-Guersviller, 10, rue Principale.

L'adresse de l'Administrateur, Madame Manolita Lafuente est désormais la suivante: F-57200 Blies-Guersviller, 10, rue Principale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007065387/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration prise en date du 5 juin 2007 relative à la politique de signature

Par résolution prise en date du 5 juin 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer des pouvoirs de signature pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A., à M. Ian Baillie, M. Patrice Gilson, Mme Anne-Lise Winge, M. Wilson Leech, M. Steve David, M. Stephen Biff Bowman et M. Olivier Noel.

La liste des pouvoirs de signature pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A., est désormais la suivante:

Deux personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessus ont le pouvoir de donner des instructions relatives à la réception et à la délivrance de titres, de garantir des signatures relatives au transfert de titres et à d'autres instruments et de tirer des chèques soit sur des comptes bancaires soit sur des comptes de mandataires intermédiaires.

Deux personnes dont les noms sont mentionnés ci-dessus ont le pouvoir de signer pour le compte de la Société tout contrat ou document ou de signer tout acte pour lequel l'apposition de la signature de la Société est requise.

Tout acte signé pour le compte de la Société et tout document pour lequel l'apposition de la signature de la Société est requise seront signés par un administrateur et contre-signés par un autre administrateur, le secrétaire de la Société ou toute personne ayant reçu pouvoir de signature, tel que mentionné ci-dessous:

Ian Baillie

Anne-Lise Winge

Steve David

Olivier Noel

Patrice Gilson

Wilson Leech

Stephen Biff Bowman

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

O. Noel / S. David

Vice President - Transfer Agent / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007065386/4913/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01270. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Ansep, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.267.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social,
le lundi 5 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007065388/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

EB8 Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.845.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED, a private limited company organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5922239 (HIL), holding Thirty (30) ordinary shares («parts sociales») in the share capital of the Company (as defined hereafter); and

- EB8 GERMANY II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.113 (EB8 GERMANY II), incorporated under Luxembourg Law by a deed drawn up on 21 December 2006 by the undersigned notary, then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and whose articles of incorporation have not been yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, holding Four Hundred and Seventy (470) shares («parts sociales») in the share capital of the Company,

hereafter collectively referred as to the «Shareholders».

The Shareholders are hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- the Shareholders are the actual shareholders of EB8 GERMANY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.845, and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 5 September 2006 and which articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2122 dated 14 November 2006, page 101848 (hereafter referred as to the «Company»);

- the articles of incorporation of the Company, in particular the financial year and the date of the annual general meeting, have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), in particular the change of the name of the Company from EB8 INVESTMENTS S.à r.l. to EB8 GERMANY S.à r.l. have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on the 20th December 2006, also in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing parties, together holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to create several classes of shares respectively named «A1 Shares», «A2 Shares» (together with the A1 Shares, the «A Shares»).

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to convert the Four Hundred and Seventy (470) existing shares («parts sociales») held by EB8 GERMANY II S.à r.l., in the share capital of the Company into Four Hundred and Seventy (470) A1 Shares («Parts sociales A1») and the Thirty (30) existing ordinary shares («parts sociales») held by HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED in the share capital of the Company into Thirty (30) A2 Shares («Parts sociales A2»).

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of One Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 125.-) so as to bring the Company's capital from its current amount of Twelve Thousand and Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to Twelve Thousand Six Hundred and Twenty-Five Euro (EUR 12,625.-) by the creation and issue of Five (5) B Shares each having a value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) (hereafter referred as

to the «New Shares») to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash subject to the payment of a share premium of One Hundred Eighty-One Thousand Three Hundred and Twenty-Eight Euro (€ 181,328.-).

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolves to approve the subscription of the New Shares by EB8 GERMANY II S.à r.l., here represented by Mr Yohan Menna, prename, by virtue of the aforementioned proxy, as listed in the table below and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an amount of One Hundred Eighty-One Thousand Four Hundred Fifty-Three Euro (EUR 181,453.-), as follows:

Shareholders	Number of New Shares	Nominal value (EUR)
EB8 GERMANY II S.à r.l.	5	125
Total	5	125

The amount of One Hundred Eighty-One Thousand Four Hundred Fifty-Three Euro (EUR 181,453.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Shareholders own a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Shareholders	Number of A1 Shares	Number of A2 Shares	Number of B Shares	Nominal value (EUR)
HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED	0	30	0	750.-
EB8 GERMANY II S.à r.l.	470	0	5	11,875.-
Total:	470	30	5	12,625.-

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend Article 5, first paragraph, of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at Twelve Thousand Six Hundred and Twenty-Five (EUR 12,625.-) divided into Five Hundred and Five (505) shares, with a nominal value Twenty-Five Euro (EUR 25) each, all of which are fully paid up, comprising Four Hundred and Seventy (470) A1 shares (the «A1 Shares»), Thirty (30) A2 shares (the «A2 Shares» and, together with the A1 Shares, the «A Shares») and Five (5) B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, the «Shares»).»

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate Article 6 of the Articles describing the rights attached to the A Shares and the B Shares (Article 6.1) and the rules applicable to the transfers of A1 Shares, A2 Shares and/or B Shares (Article 6.2).

As a result of the foregoing, Article 6 of the Articles will henceforth read as follows:

« **Art. 6. Shares.**

6.1. Rights attached to the Shares

6.1.1. Voting Rights

Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders, Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.1.2. Dividend

In aggregate, A Shares shall entitle their owner(s) to a cumulative preferential right to an annual dividend of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) per year, to be paid annually. Any remaining profit shall be paid to owner(s) of B Shares.

6.2 Transfer of Shares

6.2.1. Shareholders Approval

As requested by Article 189 of the Law, the Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three quarter of the share capital of the Company shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting.

6.2.2. Restrictions on Transfers

a) A1 Shares and B Shares

Without prejudice to article 6.2.1. and subject to article 6.2.3., the A1 Shares and the B Shares are freely transferable to a third party.

b) A2 Shares

Without prejudice to article 6.2.1 and subject to article 6.2.3 (b) below, providing for transfers which shall not be subject to any restriction, the holders of A2 Shares shall not charge, transfer, sell, encumber, pledge or in any way deal with all or any rights in all or any of its Shares in the Company in any way other than with the consent of the majority of the holders of the A1 Shares and the B Shares.

6.2.3. Drag and Tag-along Rights

a) In the event of a transfer of Shares in the Company such that more than 50% (fifty per cent) of all the Shares issued shall, as a consequence, be or become owned by a third party (a «Sale») the holders of A1 Shares and B Shares (the «Calling Shareholders») shall have the right to require all the other holders of Shares (the «Called Shareholders») to transfer directly to such third party (by notarial deed if required by law) within five Business Days of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders all (but not some only) of their Shares in the Company. The transfer shall be on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the proposed transferee in respect of which a Sale shall arise. The right of the Calling Shareholders shall be exercised by it giving written notice to the Called Shareholders to that effect accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer.

b) A transfer giving rise to a Sale shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered by way of an offer (in notarial form if required by law) to purchase all of the other issued Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares proposed to be the subject of the transfer giving rise to the Sale) on the same terms and conditions as those of the transfer. The offer shall remain open for acceptance for not less than 21 days.

c) Article 6.2.3. (b) above shall also apply to a transfer of the right to subscribe for Shares, a transfer of the rights under a subscription agreement, and the admission of persons who are not shareholders to subscribe for Shares.

For the purpose of article 6.2.3., «Business Day» shall mean a day (excluding Saturdays) on which banks generally are open in London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business.

6.2.4. Transfer Formalities

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code. The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law.»

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the Company's financial years for running from 1st day of July in every year to end on the 30th of June of the next year instead of from 22nd day of November in every year to end on the 21st day of November of the next year, so that Article 21 of the Articles will henceforth read as follows:

« **Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.»

Considering the foregoing, the Shareholders resolve that the current financial year will end on the 30 June 2007.

Eighth resolution

The Shareholders unanimously resolve to insert a new article relating to the distribution of interim dividends as new article 24 of the Articles which will be read as follows:

« **Art. 24 Distribution of Interim Dividends.** Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 24 and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be backed up by interim financial statements of the Company showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors may mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.»

Ninth resolution

The Shareholders unanimously resolve to do ancillary amendments necessary and/or useful in the Articles, including but not limited, to the creation of several classes of shares respectively named A1 Shares, A2 shares and B Shares, upper-case and renumbering.

Tenth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders unanimously resolve to amend and restate the Articles, which shall now be read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a «société à responsabilité limitée» (the Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the «Articles of Association»). The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares. The Company will exist under the name of EB8 GERMANY Sàrl.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. In the event that in the view of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security,
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at Twelve Thousand Six Hundred and Twenty-Five (EUR 12,625.-) divided into Five Hundred and Five (505) shares, with a nominal value Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up, comprising Four Hundred and Seventy (470) A1 shares (the «A1 Shares»), Thirty (30) A2 shares (the «A2 Shares» and, together with the A1 Shares, the «A Shares») and Five (5) B shares (the «B Shares» and, together with the A Shares, the «Shares».)»

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1.1. Rights attached to the Shares

6.1.1. Voting Rights

Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.1.2. Dividend

In aggregate, A Shares shall entitle their owner(s) to a cumulative preferential right to an annual dividend of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) per year, to be paid annually. Any remaining profit shall be paid to owner(s) of B Shares.

6.3 Transfer of Shares

6.1.2. Shareholders Approval

As requested by Article 189 of the Law, the Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three quarter of the share capital of the Company shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting.

6.1.3. Restrictions on Transfers

c) A1 Shares and B Shares

Without prejudice to article 6.2.1. and subject to article 6.2.3., the A1 Shares and the B Shares are freely transferable to a third party.

d) A2 Shares

Without prejudice to article 6.2.1 and subject to article 6.2.3 (b) below, providing for transfers which shall not be subject to any restriction, the holders of A2 Shares shall not charge, transfer, sell, encumber, pledge or in any way deal with all or any rights in all or any of its Shares in the Company in any way other than with the consent of the majority of the holders of the A1 Shares and the B Shares.

6.2.3. Drag and Tag-along Rights

d) In the event of a transfer of Shares in the Company such that more than 50% (fifty per cent) of all the Shares issued shall, as a consequence, be or become owned by a third party (a «Sale») the holders of A1 Shares and B Shares (the «Calling Shareholders») shall have the right to require all the other holders of Shares (the «Called Shareholders») to transfer directly to such third party (by notarial deed if required by law) within five Business Days of demand being made by the Calling Shareholders by notice in writing to the Called Shareholders all (but not some only) of their Shares in the Company. The transfer shall be on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the proposed transferee in respect of which a Sale shall arise. The right of the Calling Shareholders shall be exercised by it giving written notice to the Called Shareholders to that effect accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer.

e) A transfer giving rise to a Sale shall not be made unless the proposed transferee has unconditionally offered by way of an offer (in notarial form if required by law) to purchase all of the other issued Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee of the Shares proposed to be the subject of the transfer giving rise to the Sale) on the same terms and conditions as those of the transfer. The offer shall remain open for acceptance for not less than 21 days.

f) Article 6.2.3. (b) above shall also apply to a transfer of the right to subscribe for Shares, a transfer of the rights under a subscription agreement, and the admission of persons who are not shareholders to subscribe for Shares.

For the purpose of article 6.2.3., «Business Day» shall mean a day (excluding Saturdays) on which banks generally are open in London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business.

6.2.4. Transfer Formalities

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in

pursuance of article 1690 of the Civil Code. The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Sole Managers, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of Managers (referred to as the «Board of Managers»); if only one Manager is appointed, it is hereafter referred to as the «Sole Manager». The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting. In case a Board of Managers is constituted, the following rules shall apply.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Sole Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Notwithstanding the above, in the event that

any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. In the event a Sole Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Sole Manager as its authorised representative. In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or, as the case maybe, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder. General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Sole Manager or, as the case maybe, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of March at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital. One vote is attached to each share. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Sole Manager or, as the case may be, by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

24. Distribution of Interim Dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 24 and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be backed up by interim financial statements of the Company showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors may mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company maybe dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

The foregoing resolutions have been taken separately.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,800.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing persons, the present deed has been signed by the appearing persons together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED, une société organisée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres, WC1V 6AY, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre

des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 5922239 (HIL), détenant Trente (30) parts sociales dans le capital social de la Société (telle que définie ci-après); et

- EB8 GERMANY II S.à r.l., société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.113 (EB8 GERMANY II), et constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 Décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, détenant Quatre Cent Soixante-Dix (470) parts sociales dans le capital social de la Société,

Ci-après les «Associés»,

Les Associés sont ici représentés par Monsieur Yohan Menna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- les Associés sont les actuels associés de EB8 GERMANY S.à r.l., société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.845, et constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 septembre 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2122 du 14 novembre 2006, page 101848 (ci-après la «Société»);

- les statuts de la Société, en particulier l'exercice social et la date de l'assemblée générale annuelle, ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 novembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- les statuts de la Société (les «Statuts»), en particulier le changement de la dénomination de la Société de EB8 INVESTMENTS S.à r.l. en EB8 GERMANY S.à r.l., ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 20 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, détenant ensemble Cinq Cents (500) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentées comme ci-dessus, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité de créer plusieurs classes de parts sociales, respectivement dénommées «Parts Sociales A1», «Parts Sociales A2».

Deuxième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de convertir les Quatre Cent Soixante-Dix (470) parts sociales existantes dans le capital social de la Société détenues par EB8 GERMANY II S.à r.l. en Quatre Cent Soixante-Dix (470) Parts Sociales A1 et les Trente (30) parts sociales existantes dans le capital social de la Société détenues par HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED en Trente (30) Parts Sociales A2.

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de Cent Vingt-Cinq Euro (125,- EUR) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cents Euro (12.500,- EUR) à Douze Mille Six Cent Vingt-Cinq Euro (12.625,- EUR) par la création et la libération de Cinq (5) Parts Sociales B, ayant chacune une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (25,- EUR) (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales»), intégralement souscrites et libérées par paiement en numéraire avec une prime d'émission de Cent Quatre-vingt-Un Mille Trois Cent Vingt-Huit Euro (€ 181.328,-).

Quatrième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par EB8 Germany II, ici représentée par Monsieur Yohan Menna, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, tel que repris dans le tableau ci - dessous et leur paiement par apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-trois Euro (EUR 181.453,-) comme suit:

Associés	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
EB8 GERMANY II S.à r.l.	5	125
Total	5	125

Le montant de cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-trois Euro (EUR 181.453,-) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à cette augmentation de capital, les Associés détiennent respectivement le nombre de parts sociales suivant dans la Société:

Associés	Nombre de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
	A1	A2	B	
HALVERTON INVESTMENTS (3) LIMITED . . .	0	30	0	750.-
EB8 GERMANY II S.à r.l.	470	0	5	11,875.-
Total:	470	30	5	12,625.-

Cinquième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à Douze Mille Six Cent Vingt-cinq Euro (12.625,- EUR,-) divisé en cinq cent cinq (505) parts sociales ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (25,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée; dont Quatre Cent Soixante-Dix (470) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1»), Trente (30) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») et Cinq (5) parts sociales B (les «Parts Sociales B»).»

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier et refondre l'article 6 des Statuts décrivant les droits attachés aux Parts Sociales A et aux Parts Sociales B (art 6.1) et les règles applicables aux cessions de Parts Sociales A1, Parts Sociales A2 et/ou Parts Sociales B (art. 6.2).

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des Statuts sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Droits attachés aux parts sociales.

6.1.1. Droit de vote

Chaque part sociale donne droit pour son propriétaire à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La propriété des parts sociales entraîne l'acceptation implicite des présents statuts de la Société et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale est indivisible vis-à-vis de la Société.

Les copropriétaires de parts sociales doivent nommer un représentant aux fins de les représenter vis-à-vis de la Société qui soit l'un d'entre eux ou un tiers.

6.1.2. Dividendes

L'ensemble des Parts Sociales A confèrent à leurs propriétaires un droit préférentiel cumulatif au paiement d'un dividende annuel d'un montant maximum de Cinquante Mille Euros (50.000,- EUR) par an payable annuellement.

Au-delà de ces Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-), tout autre bénéfice échoit aux propriétaires des Parts Sociales B.

6.2. Transferts de parts sociales.

6.2.1. Approbation des associés

Tel que requis par l'article 189 de la Loi, les Parts Sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sans l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.2.2. Restrictions aux transferts de parts sociales

a) Parts Sociales A1 et Parts Sociales B

Sans préjudice des dispositions de l'article 6.2.1. et sous réserve de l'article 6.2.3., les parts Sociales A1 et les parts Sociales B sont librement cessibles à un tiers.

b) Parts Sociales A2

Sans préjudice des dispositions de l'article 6.2.1. et sous réserve de l'article 6.2.3. (b) ci-dessous concernant les transferts autorisés de Parts Sociales, les propriétaires de Parts Sociales A2 ne sont pas autorisés à mettre en gage ou créer une quelconque sûreté sur les titres de la Société qu'ils détiennent, ni céder vendre ou disposer d'une quelconque manière de ces titres sans l'autorisation de la majorité des propriétaires de Parts Sociales A1 et de Parts Sociales B.

6.2.3. Drag-Along, Tag-Along

a. Dans le cas d'un Transfert de parts sociales de la Société entraînant la détention par un tiers de plus de 50% (Cinquante pour cent) des Parts Sociales (un «Vente») les propriétaires de Parts Sociales A1 et de Parts Sociales B (les «Associés Sollicitants») auront le droit de demander à tous les autres propriétaires de Parts Sociales (les «Associés Sollicités») de céder directement au tiers en question (par acte notarié si la loi le requiert) dans les cinq jours ouvrables à dater de la demande faite par les Associés Sollicitants et notifiée aux Associés Sollicités, toutes (et non une partie) des Parts Sociales qu'ils détiennent. Cette cession doit être opérée selon les termes et conditions approuvés entre les Associés Sollicitants et le tiers acquéreur pour la Vente. Les Associés Sollicitants devront exercer le droit de cession forcée par notification adressée aux Associés Sollicités et accompagnée de la copie de tous les documents devant être exécutés par les Associés Sollicités pour donner effet au transfert requis.

b. Aucune cession aboutissant à une Vente ne pourra être opérée sans que le cessionnaire potentiel n'ait soumis une offre définitive (par acte notarié si la loi le requiert) portant sur la totalité des autres Parts Sociales (soit les Parts Sociales n'appartenant pas à un Associé qui serait une entité liée ou agissant de concert avec l'Associé qui a déjà négocié avec le tiers acquéreur la cession de sa participation) à des conditions identiques à celle de la cession négociée. L'offre doit rester ouverte pour acceptation durant au moins 21 jours.

c. Les dispositions de l'article 6.2.3.(b) ci-dessus s'appliquent également à une cession des droits de souscrire à des Parts Sociales, à une cession de droits existants en vertu d'un pacte d'actionnaires, et à l'autorisation pour des non-Associés de souscrire à des Parts Sociales.

Pour les besoins de l'article 6.2.3. «Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi) durant lequel les banques sont ouvertes à Londres et Luxembourg.

6.2.4. Formalités de cession

La cession des Parts Sociales doit être prouvée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Aucune Cession n'est opposable à la Société ou aux tiers si elle n'a pas été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil. La société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.»

Septième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de changer l'exercice social de la Société lequel commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante, au lieu de l'exercice social actuel qui commence au 22 novembre de chaque année et se termine le 21 novembre de l'année suivante, de sorte que l'article 21 des Statuts sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.»

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident à l'unanimité de clôturer le présent exercice social à la date 30 juin 2007

Huitième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'insérer un nouvel article relatif à la distribution de dividendes intérimaires comme nouvel article 24 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 24. Distribution de dividendes intérimaires.** Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 24. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer un dividende intérimaire et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, et en particulier à l'Article 6.5. et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société montrant un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à la distribution intérimaire envisagée.

- Enfin, le montant du dividende intérimaire distribué doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer les comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition des dividendes distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.»

Neuvième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de faire les modifications auxiliaires nécessaires et/ou utiles dans les Statuts en ce compris, mais non limité, la création de plusieurs classes de parts sociales, respectivement dénommées Parts Sociales A1, Parts Sociales A2 et Parts Sociales B, majuscules, renumérotation.

Dixième résolution

En conséquence des résolutions ci - dessus, les Associés décident de modifier et de refondre les Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de toutes les parts. Sociales. La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de rémission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination EB8 GERMANY, S.a r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance. Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de la Société, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme activités bancaires.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorums et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à Douze Mille Six Cent Vingt-cinq Euro (12.625,- EUR) divisé en Cinq Cent Cinq (505) parts sociales ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euro (25,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée; dont Quatre Cent Soixante-Dix (470) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1»), Trente (30) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») et Cinq (5) parts sociales B (les «Parts Sociales B»).

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission liées à une catégorie de parts sociales déterminée peut être établi, en plus de la valeur nominale, sera transféré. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. 6.1. Droits attachés aux parts sociales.

6.1.1. Droit de vote

Chaque part sociale donne droit pour son propriétaire à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La propriété des parts sociales entraîne l'acceptation implicite des présents statuts de la Société et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale est indivisible vis-à-vis de la Société.

Les copropriétaires de parts sociales doivent nommer l'un d'entre eux ou un tiers comme représentant aux fins de les représenter vis-à-vis de la Société.

6.1.2. Dividendes

L'ensemble des Parts Sociales A confèrent à leurs propriétaires un droit préférentiel cumulatif au paiement d'un dividende annuel d'un montant maximum de Cinquante Mille Euros (50.000,- EUR) par an payable annuellement.

Au-delà de ces Cinquante Mille Euros (EUR 50.000,-), tout autre bénéfice échoit aux propriétaires des Parts Sociales B.

6.2. Transferts de parts sociales.

6.2.1. Approbation des associés

Tel que requis par l'article 189 de la Loi, les Parts Sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sans l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.2.2. Restrictions aux transferts de parts sociales

a) Parts Sociales A1 et Parts Sociales B

Sans préjudice des dispositions de l'article 6.2.1. et sous réserve de l'article 6.2.3., les parts Sociales A1 et les parts Sociales B sont librement cessibles à un tiers.

b) Parts Sociales A2

Sans préjudice des dispositions de l'article 6.2.1. et sous réserve de l'article 6.2.3. (b) ci-dessous concernant les transferts autorisés de Parts Sociales, les propriétaires de Parts Sociales A2 ne sont pas autorisés à mettre en gage ou créer une quelconque sûreté sur les titres de la Société qu'ils détiennent, ni céder vendre ou disposer d'une quelconque manière de ces titres sans l'autorisation de la majorité des propriétaires de Parts Sociales A1 et de Parts Sociales B.

6.2.3. Drag-Along, Tag-Along

d. Dans le cas d'un Transfert de parts sociales de la Société entraînant la détention par un tiers de plus de 50% (Cinquante pour cent) des Parts Sociales (un «Vente») les propriétaires de Parts Sociales A1 et de Parts Sociales B (les «Associés Sollicitants») auront le droit de demander à tous les autres propriétaires de Parts Sociales (les «Associés Sollicités») de céder directement au tiers en question (par acte notarié si la loi le requiert) dans les cinq jours ouvrables à dater de la demande faite par les Associés Sollicitants et notifiée aux Associés Sollicités, toutes (et non une partie) des Parts Sociales qu'ils détiennent. Cette cession doit être opérée selon les termes et conditions approuvés entre les Associés Sollicitants et le tiers acquéreur pour la Vente. Les Associés Sollicitants devront exercer le droit de cession forcée par notification adressée aux Associés Sollicités et accompagnée de la copie de tous les documents devant être exécutés par les Associés Sollicités pour donner effet au transfert requis.

e. Aucune cession aboutissant à une Vente ne pourra être opérée sans que le cessionnaire potentiel n'ait soumis une offre définitive (par acte notarié si la loi le requiert) portant sur la totalité des autres Parts Sociales (soit les Parts Sociales n'appartenant pas à un Associé qui serait une entité liée ou agissant de concert avec l'Associé qui a déjà négocié avec le tiers acquéreur la cession de sa participation) à des conditions identiques à celle de la cession négociée. L'offre doit pouvoir être acceptée durant au moins 21 jours.

f. Les dispositions de l'article 6.2.3.(b) ci-dessus s'appliquent également à une cession des droits de souscrire à des Parts Sociales, à une cession de droits existants en vertu d'un pacte d'actionnaires, et à l'autorisation pour des non-Associés de souscrire à des Parts Sociales.

Pour les besoins de l'article 6.2.3. «Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi) durant lequel les banques sont ouvertes à Londres et Luxembourg.

6.2.4. Formalités de cession

La cession des Parts Sociales doit être prouvée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Aucune Cession n'est opposable à la Société ou aux tiers si elle n'a pas été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil. La société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.»;

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par les présents Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés. Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un Gérant ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la Compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut Conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondeurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou Employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération.

Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où un seul Gérant a été désigné, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants ont été désignés, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance en deans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance en deans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 Associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de mars à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux régies de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Chaque part sociale donne droit à une voix. Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée à produire en justice ou tout autrement seront signés par le Président et le Gérant ou, le cas échéant, tout membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de

profits et pertes conformément à la Loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Distribution de dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 24 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer un dividende intérimaire et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, et en particulier à l'Article 6. et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société montrant un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à la distribution intérimaire envisagée.

- Enfin, le montant du dividende intérimaire distribué doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer les comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition des dividendes distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.»

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparté de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 4.800,- Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4141. — Reçu 1.814,53 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066116/242/892.

(070069839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Ansep, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.267.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg au siège social,
le lundi 5 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, Monsieur Collot Frédéric, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Il termine le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065390/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

—
In the year two thousand seven, on the ninth day of May.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 2 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of M^e Jean Seckler, prenamed, dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.076 and the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the notary Jean Seckler on 31 January 2007.

The extraordinary general meeting was presided by Mrs Magdalena Kasiaz, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Frédérique Hengen, Avocat à la Cour, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bjorn Kunoy, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of one million six hundred and seventy-nine thousand eight hundred and eighty Euros (EUR 1,679,880.-) divided into one hundred and thirty-four thousand three hundred and ninety (134,390) shares of category A («A Shares») and thirty-three thousand five hundred and ninety-eight (33,598) shares of category B («B Shares») being together with A shares the («Shares») are

validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy Euros (EUR 124,870.-) by the issuance of nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and two thousand and four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of one million six hundred and seventy-nine thousand eight hundred and eighty Euros (EUR 1,679,880.-) represented by one hundred and thirty-four thousand three hundred and ninety (134,390) A Shares and thirty-three thousand five hundred and ninety-eight (33,598) B shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to one million eight hundred and four thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,804,750.-) represented by one hundred forty-four thousand three hundred and seventy-nine (144,379) A Shares and thirty-six thousand and ninety-six (36,096) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each;

2. Subscription by IG LOG 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to ninety-nine thousand eight hundred and ninety Euros (EUR 99,890.-);

3. Subscription by UBERIOR EUROPE Ltd incorporated under the laws of Scotland at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5 DH, UK («Shareholder B») of two thousand four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and in consideration of a cash contribution amounting to twenty-four thousand nine hundred and eighty Euros (EUR 24,980.-);

4. Subsequent amendments of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share capital;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy Euros (EUR 124,870.-) by the issuance of nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each and two thousand four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each so as to raise it from its current amount of one million six hundred and seventy-nine thousand eight hundred and eighty Euros (EUR 1,679,880.-) represented by one hundred and thirty-four thousand three hundred and ninety (134,390) A Shares and thirty-three thousand five hundred and ninety-eight (33,598) B shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, to one million eight hundred and four thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,804,750.-) represented by one hundred and forty-four thousand three hundred and seventy-nine (144,379) A Shares and thirty-six thousand and ninety-six (36,096) B Shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each;

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of ninety-nine thousand eight hundred and ninety Euros (EUR 99,890.-) fully paid by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue two thousand and four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of twenty-four thousand nine hundred and eighty Euros (EUR 24,980.-) fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared the said Mr Bjorn Kunoy, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney granted on 8 May 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder A, prenamed, nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, and to make

payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of ninety-nine thousand eight hundred and ninety Euros (EUR 99,890.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot nine thousand nine hundred and eighty-nine (9,989) new A Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold one hundred forty-four thousand three hundred and seventy-nine (144,379) A Shares of the Company.

Further appeared the said Ms Frédérique Hengen, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney granted on 8 May 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *in varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder B, prenamed, two thousand four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of twenty-four thousand nine hundred and eighty Euros (EUR 24,980.-).

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue two thousand and four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot two thousand four hundred and ninety-eight (2,498) new B Shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold thirty-six thousand and ninety-six (36,096) B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy Euros (EUR 124,870.-) is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

« Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at represented by one million eight hundred and four thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,804,750.-) represented by one hundred and eighty thousand four hundred and seventy-five (180,475) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into one hundred forty-four thousand three hundred and seventy-nine (144,379) class A Shares (the «A Shares») and thirty-six thousand and ninety-six (36,096) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares»).

Fourth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions. There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at two thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de GER LOG 2 S.A., une société de droit luxembourgeois originellement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 8 mars 2006, en

une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.076, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler en date du 31 janvier 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Madame Magdalena Kasiarz, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Madame Frédérique Hengen, avocat à la cour, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Bjorn Kunoy, juriste, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

1.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social soit sept un million six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 1.679.880,-) divisé en cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (134.390) actions de catégorie A («les Actions A») et trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (33.598) actions de catégorie B («les Actions B»), ensemble avec les actions A les («Actions») sont valablement représentées à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été valablement informé de l'ordre du jour de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée fut le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix euros (EUR 124.870,-) par l'émission de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de un million six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 1.679.880,-) représenté par cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (134.390) Actions A et trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (33.598) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million huit cent quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 1.804.750,-) représenté par cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf (144.379) Actions A et trente-six mille quatre-vingt-seize (36.096) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2 Sàrl, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 99.890,-).

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5DH, Ecosse («Actionnaire B») de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 24.980,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS 7 de modifier le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises en vertu de la présente assemblée; et

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix euros (EUR 124.870,-) par l'émission de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de un million six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 1.679.880,-) représenté par cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (134.390) Actions A et trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (33.598) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million huit cent quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 1.804.750,-) représenté par cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf (144.379) Actions A et trente-six mille quatre-vingt-seize (36.096) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé que la Société émettra neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 99.890,-), entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée a décidé que la Société émettra deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 24.980,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Souscription et paiement

Maintenant comparait ledit Monsieur Bjorn Kunoy, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 99.890,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf (144.379) Actions A de la Société.

Maintenant comparait Madame Frédérique Hengen, agissant en qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration datée du 8 mai 2007.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 24.980,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra cinq mille quatre-vingt-seize (5.096) nouvelles Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra trente-six mille quatre-vingt-seize (36.096) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix euros (EUR 124.870,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

« Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million huit cent quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 1.804.750,-) représenté par cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-quinze (180.475) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf (144.379) actions de catégorie A («les Actions A») et trente-six mille quatre-vingt-seize (36.096) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, ci-après («les Actions»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions énoncées ci-dessus. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à deux mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

La lecture ayant été faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kasiarz, Hengen, Kunoy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mai 2007. Relation GRE/2007/2200. — Reçu 1.248,70 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065396/231/265.

(070068902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Michelle Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mars 2007

- La cooptation de Monsieur Fabrizio Zanardi, employé privé, demeurant en Suisse, via delle Aie n° 8, 6900 Lugano en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Luigi Cogliati, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065499/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Feather S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44718 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007065507/211/12.

(070069130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

BRE/German Hotel Holding I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.685.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1015 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007065637/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00120. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Constant Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 42.539.

Le bilan au 31 mars 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065554/1537/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06714. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

New Star International Property (Luxembourg 7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.164.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a société anonyme, with registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N2TH (United Kingdom), registered at the Trade and Companies of under the number 220905,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated May 8th 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 7) S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision

will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8 . The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9 . The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11 . Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N2TH (Royaume-Uni), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro 220905, ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 mai 2007, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 7) S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7 . Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. LAC/2007/7943. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007065886/220/232.

(070069585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Severn Trent European Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.029.

Le bilan pour la période du 16 juin 2005 (date de constitution) au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065710/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07189. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 53.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065708/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07190. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

MLArg Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 124.699.

Les statuts coordonnés de la société au 26 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007065612/243/13.

(070068805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Peiperleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEIPERLECK S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Administrateur

C. Raths

Gérant

Référence de publication: 2007065711/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05777. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Armor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 61.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065715/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06668. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

MinFin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 37.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065707/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07191. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Constant Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 42.539.

Le bilan au 31 mars 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007065537/1537/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06713. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Aspen Grove Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.695.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065706/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07082. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 60.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065713/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06674. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. WHBC - Shanghai S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007065547/227/13.

(070069106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Landesbank Saar, Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065534/2376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06688. - Reçu 156 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Société Internationale de Restauration Routière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 70.638.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065714/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06670. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

TCTRe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.052.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2006

«Démission d'un administrateur:

Monsieur Gérald Massin présente sa démission en tant qu'administrateur et en tant que membre du Comité de Direction de TRADE CREDIT RE INSURANCE COMPANY SA. Le conseil prend acte de sa démission qui prend cours le 1^{er} avril 2006.»

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale du 5 mai 2006

«L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Claude Stiennon, né le 1^{er} octobre 1947 à Liège (Belgique), domicilié 59, rue des Glacis, L-Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur pour remplacer Monsieur Gérald Massin et dont il continue le mandat.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifiés conformes

C. Wester / B. Rosen

Administrateur / Administrateur

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007065538/230/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Luc Leroi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.996,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration de ladite société en ses décisions collectives et circulaires prises par tous les membres du Conseil en date des 8 février 2007, 23 février 2007, 12 mars 2007 et 20 mars 2007.

Les procès-verbaux de ces décisions resteront, après avoir été paraphés ne varietur par le comparant et le notaire, annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme ORCO PROPERTY GROUP a été constituée suivant acte notarié en date du 3 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 5 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 février 2007.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-six euros trente cents (EUR 34.582.446,30) représenté par huit millions quatre cent trente-quatre mille sept cent quarante-trois (8.434.743) actions sans désignation de valeur nominale.»

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

Ensuite le comparant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, a fait constater les augmentations de capital suivantes:

Première augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 8 février 2007, le Conseil d'Administration a constaté que des détenteurs d'obligations convertibles 2004/2011 5,5 % ont demandé la conversion de 26.559 (vingt-six mille cinq cent cinquante-neuf) obligations. Le Conseil d'Administration a décidé de créer 26.559 (vingt-six mille cinq cent cinquante-neuf) actions nouvelles suite à la conversion des 26.559 (vingt-six mille cinq cent cinquante-neuf) obligations convertibles et d'augmenter le capital en conséquence à concurrence de cent huit mille huit cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingt-dix cents (EUR 108.891,90) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante-six euros trente cents (EUR 34.582.446,30) à trente-quatre millions six cent quatre-vingt-onze mille trois cent trente-huit euros vingt cents (EUR 34.691.338,20).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission de sept cent cinquante et un mille six cent dix-neuf euros soixante-dix cents (EUR 751.619,70).

Une confirmation de Natixis, Paris, concernant les demandes de conversion restera annexée aux présentes.

Deuxième augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 23 février 2007, le Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a constaté que des détenteurs d'obligations convertibles 2004/2011 5,5 % ont demandé la conversion de quarante et un mille six cent cinquante et une (41.651) obligations. Le Conseil d'Administration a décidé de créer quarante et un mille six cent cinquante et une (41.651) actions nouvelles suite à la conversion des quarante et un mille six cent cinquante et une (41.651) obligations convertibles et d'augmenter le capital en conséquence à concurrence de cent soixante-dix mille sept cent soixante-neuf euros dix cents (EUR 170.769,10) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions six cent quatre-vingt-onze mille trois cent trente-huit euros vingt cents (EUR 34.691.338,20) à trente-quatre millions huit cent soixante-deux mille cent sept euros trente cents (EUR 34.862.107,30).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission de un million cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt-trois euros trente cents (EUR 1.178.723,30).

Une confirmation de Natixis, Paris, concernant les demandes de conversion restera annexée aux présentes.

Troisième augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 12 mars 2007., le Conseil d'Administration a constaté l'exercice par Monsieur Bruno Fritsch de ses stock options lui permettant de souscrire à 1.000 (mille) actions à 75,60 EUR (soixante-quinze euros soixante cents), pour un montant total de EUR EUR 75.600,- (soixante-quinze mille six cents euros).

Le Conseil d'Administration a décidé d'émettre 1.000 (mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, au prix de EUR 75,60 (soixante-quinze euros soixante cents) par action.

Le prix d'émission total est donc de soixante-quinze mille six cents euros (EUR 75.600,-) correspondant à une augmentation du capital de EUR 4.100,- (quatre mille cent euros) et une prime d'émission totale de EUR 71.500,- (soixante-et-onze mille cinq cents euros).

Le capital social est ainsi porté à EUR 34.866.207,30 (trente-quatre millions huit cent soixante-six mille deux cent sept euros trente cents).

Les 1.000 (mille) actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze mille six cents euros (EUR 75.600,-) a été mise à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs des souscriptions et des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 20 mars 2007, le Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a constaté que des détenteurs d'obligations convertibles 2004/2011 5,5 % ont demandé la conversion de cent cinquante-trois mille sept cent vingt (153.720) obligations. Le Conseil d'Administration a décidé de créer cent cinquante-trois mille sept cent vingt (153.720) actions nouvelles suite à la conversion des cent cinquante-trois mille sept cent vingt (153.720) obligations convertibles et d'augmenter le capital en conséquence à concurrence de six cent trente mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 630.252,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions huit cent soixante-six mille deux cent sept euros trente cents (EUR 34.866.207,30) à trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-neuf euros trente cents (EUR 35.496.459,30).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission de quatre millions trois cent cinquante mille deux cent soixante-seize euros (EUR 4.350.276,-).

Une confirmation de Natixis, Paris, concernant les demandes de conversion restera annexée aux présentes.

* * *

A la suite des augmentations de capital ainsi réalisées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-neuf euros trente cents (EUR 35.496.459,30) représenté par huit millions six cent cinquante-sept mille six cent soixante-treize (8.657.673) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes augmentations de capital, approximativement à la somme de EUR 80.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire présent acte.

Signé: L. Leroi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, Relation: LAC/2007/7902. — Reçu 72.661,32 euros.(Soixante-deux mille six cent soixante et un euros trente-deux cents).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065978/242/104.

(070069632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Hays S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.929.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

La dénomination de la société associée unique, HAYS PERSONNEL SERVICES (HOLDINGS) LIMITED, a été changée en:

HAYS SPECIALIST RECRUITMENT (HOLDINGS) LIMITED.

Avec effet au 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007065963/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Wito Investments N.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.543.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour WITO INVESTMENTS N.V.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007065519/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07053. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Global Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.961.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065719/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06656. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.
